

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi, le 1^{er} octobre 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 1^{er} octobre à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : René Mongrain, Denis Lampron, Grégoire Bergeron, Léo Gauthier,
René Bergeron.
Est absent : Félix Beaurivage

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Mongrain, maire.
Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2013-10-125

01- Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-10-126

02- Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2013 et le suivi.

Il est proposé par Manon Beaudet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 3 septembre 2013, séance ordinaire, soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2013-10-127

02.1- Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2013 et le suivi.

Il est proposé par Denis Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 10 septembre 2013, séance extraordinaire, soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2013-10-128

03- Adoption des comptes.

Il est proposé par Manon Beaudet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée et annexée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 220 033.23\$, dont 8 663.89\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2013-10-129

04- Dérogation mineure.

Considérant une demande de M. Marco Gamelin concernant l'immeuble situé au 309, 3^e rang à Saint-Samuel afin d'autoriser l'élargissement de l'entrée de la cour à 14 mètres de largeur maximum comparativement aux 6 mètres de largeur maximales autorisés à l'article 5.8.1 lettre b) tel que prescrit au règlement de zonage portant le n°243-2011.

Pour ce motif, il est proposé par M. Denis Lampron que le conseil municipal de Saint-Samuel d'accepter 9 mètres de largeur maximum pour l'entrée de la cour à l'emprise du chemin.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-10-130

05- Conditions ministérielles visant la levée d’une servitude de non-accès.

CONSIDÉRANT QUE l'une des conditions visant la levée d’une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette contribution financière est calculée notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Gauthier secondé par Grégoire Bergeron et unanimement résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Samuel demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux route du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de non-accès auxdites routes.

ADOpte a l'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-10-131

06- Municipalité de Ste-Eulalie.

Il est proposé par Denis Lampron, conseiller, de défrayer le coût de tarification d'eau potable, le montant est de 17,82 à la municipalité de Ste-Eulalie.

ADOpte a l'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-10-132

07- Rémunération du personnel électoral.

Il est proposé par René Bergeron secondé par Manon Beaudet et unanimement résolu, que la Municipalité de Saint-Samuel adopte la grille de rémunération ci-dessous :

ÉLECTION GÉNÉRALE DU 3 NOVEMBRE 2013		
GRILLE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL		
	Élection du 3 novembre 2013	Élection du 3 novembre 2013 (voir note 1)
		tarif horaire
Confection de la liste électorale	440,30 \$	n/a
Président de l'élection générale	1 446,35 \$	41,72 \$
Secrétaire d'élection	1 084,47 \$	31,29 \$
Scrutateur le jour du vote par anticipation	108,92 \$	n/a
Secrétaire du bureau de vote le jour du vote par anticipation	78,46 \$	n/a
Scrutateur pour le dépouillement du vote par anticipation	38,64 \$	n/a

Secrétaire du bureau de vote pour le dépouillement du vote par anticipation	38,64 \$	n/a
Scrutateur le jour du scrutin	128,82 \$	19,32 \$
Secrétaire du bureau de vote le jour du scrutin	96,03 \$	14,40 \$
Préposé à l'ordre et à l'information	104,23 \$	15,63 \$
Président de la table de vérification de l'identité des électeurs	117,12 \$	n/a
Membres de la table de vérification de l'identité des électeurs	0,00 \$	n/a
Tarif horaire		
Personnel à la commission de révision	14,36 \$	n/a
formation	14,36 \$	n/a

Note 1: S'il y a scrutin, le jour de la votation, la rémunération du personnel électoral est fixe pour les 10 premières heures de travail. Après 10 heures de travail, la rémunération est bonifiée au taux horaire indiqué selon les heures travaillées.

2013-10-133

08- PGMR résolution de démarrage.

Il est proposé par Manon Beudet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Samuel procède au démarrage en gestion de matière résiduelle.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

09- Latte clôture du garage municipal.

Dossier reporté au budget 2014.

2013-10-134

10- Travaux à l'HLM.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les travaux de réparation des fenêtres et portes-patio et de changer le lettrage au mur du HLM de Saint-Samuel.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-10-135

11- Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) : Questions sur le programme et rencontre avec le ministère des Transports du Québec.

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a lancé un programme pour l'élaboration de plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) dans les MRC;

ATTENDU QUE les directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Arthabaska se sont rencontrés, le 24 septembre 2013, afin de discuter de ce programme et de ses modalités d'application;

ATTENDU QUE préalablement à cette rencontre, les directeurs généraux ont pris connaissance des documents que l'on retrouve sur le site internet du MTQ;

ATTENDU QUE la rencontrer du 24 septembre avait notamment pour but d'essayer de trouver des réponses aux questions qui se posaient suite à la lecture des documents;

ATTENDU QUE lors de la rencontre, plusieurs questions sont tout de même demeurées sans réponse;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, il devient nécessaire de prévoir une rencontre entre la MRC d'Arthabaska, les municipalités de la MRC d'Arthabaska et le MTQ pour bien saisir toute la portée du programme PIIRL et ses modalités d'application avant d'aller plus loin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M Grégoire Bergeron appuyée par M Léo Gauthier il est résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Samuel demande au MTQ de tenir une rencontre avec la MRC d'Arthabaska, les municipalités de la MRC d'Arthabaska et le MTQ pour bien saisir toute la portée du programme PIIRL et ses modalités d'application.

2013-10-136

12- Paiement par crédit à la municipalité.

Suite à l'analyse de la possibilité de faire les paiements de taxes par carte de crédit, la conseillère Manon Beaudet ne recommande pas de mode de paiement.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

13- Période de questions.

Diverses questions ont été discutées.

14- Affaires nouvelles.

Rien n'a ajouté.

15- Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beaudet propose la levée de la séance à 20 h 30. La séance est close.

René Mongrain,
Maire

Suzie Constant,
Secrétaire de la séance